Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de

gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 27 (1970)

Heft: 8

Rubrik: Jeunesse et sport

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Jeunesse et Sport

Jeunesse et Sport: Votation fédérale le 27 septembre 1970

Le Conseil fédéral a fixé au dimanche 27 septembre la votation fédérale sur le nouvel article constitutionnel sur l'encouragement de la gymnastique et du sport et l'introduction de «Jeunesse et Sport», qui non seulement remplacera l'enseignement postscolaire de la gymnastique et des sports, mais en élargira le programme en englobant une trentaine de disciplines sportives tout en admettant aussi les jeunes filles de 14 à 20 ans, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Il y a lieu d'insister sur le fait que la participation à «Jeunesse et Sport» est absolument facultative, que les cantons organisent ce mouvement sous la direction de la Confédération et que le nouvel article constitutionnel (art. 27 quinquies) a la teneur suivante:

- «1. La Confédération est autorisée à édicter des prescriptions sur la gymnastique et les sports de la jeunesse. Elle peut rendre obligatoire l'enseignement de la gymnastique et des sports dans les écoles, l'exécution de ces prescriptions étant de la compétence des cantons.
- 2. La Confédération soutient le développement de la gymnastique et des sports chez les adultes.
- 3. La Confédération entretient une école de gymnastique et de sport.
- 4. Les cantons et les organisations compétentes seront entendus avant l'élaboration des lois d'exécution.»

Constitution d'un comité national d'action pour «Jeunesse et Sport».

En vue de la votation fédérale du 27 septembre sur le nouvel article constitutionnel 27 quinquies, un comité suisse d'action a été formé, à Berne, sous la présidence de M. H. R. Meyer, conseiller national de Lucerne, afin de promouvoir l'acceptation dudit article constitutionnel par le peuple. Ce comité fort de 24 personnalités comprend sept conseillers nationaux, dont M. Georges Thévoz de Missy (VD) et un conseiller aux Etats, onze représentants des associations ou fédérations sportives, dont MM. Raymond Gafner, de Lausanne, président du Comité olympique suisse et Me Victor de Werra, de Sion, président de l'Association suisse de football, ainsi que cinq représentants d'autres organisations, dont MM. Jean John, de La Chaux-de-Fonds, président de la Société pédagogique de la Suisse romande, Dr med. Jean Bergier, de Lausanne, président de l'Organisation des médecins suisses, Mario Leonardi, de Genève, président de la Communauté de travail des organisations de jeunesse et Mlle Rolande Gaillard, de Lausanne, présidente de l'Union des associations féminines de Suisse. Le comité de travail comprend seize membres, dont les représentants des principaux partis politiques du pays. Le siège du comité d'action se trouve auprès du siège central de l'A.N.E.P.

Le comité de presse, présidé par le Dr Rolf Haeberli, du service d'informations agricoles, à Berne, a créé un sous-comité pour la Suisse romande, présidé par M. René Bovey, de la correspondance politique suisse à Berne, ainsi qu'un sous-comité pour la Suisse italienne. Le Comité suisse d'action recommande vivement aux instances cantonales compétentes de créer des comités cantonaux d'action.

Appel de l'EPGS du canton de Berne

M. E. Muehlethaler, chef de l'office cantonal bernois de l'EPGS, a adressé à tous les chefs d'arrondissements, un vibrant appel en faveur de «Jeunesse et Sport».

Les chefs cantonaux de l'E.P.G.S. pour «Jeunesse et Sport».

L'assemblée annuelle des chefs des offices cantonaux de l'EPGS s'est déroulée les 17 et 18 juin à Altdorf, sous la présidence de M. Willy Raetz, vice-directeur de l'EFGS de Macolin et chef de l'EPGS, en présence des délégués de tous les cantons, auxquels M. Werner Huber, Landamman d'Uri, souhaita une cordiale bienvenue. La Suisse romande était représentée par les chefs des offices cantonaux de Vaud, M. Louis Gonthier, Valais, M. André Juilland, Fribourg, M. Joseph Haymoz, Neuchâtel, M. Ely Tacchella, ainsi que par MM. Emile Dupont, Genève, et Ernst Muehlethaler, Berne, pour le Jura Bernois. Ces délégués romands s'étaient rencontrés, avant la réunion, avec le président du Service romand «Jeunesse et Sport», M. Aldo Sartori, chef de l'I.P. du canton du Tessin, afin d'arrêter une ligne de conduite commune.

M. Willy Raetz a fait un large tour d'horizon en insistant surtout sur l'importance de la votation fédérale du 27 septembre prochain sur le nouvel article constitutionnel concernant «Jeunesse et Sport» et en invitant les cantons à prévoir, dès maintenant, la création d'un office indépendant de «Jeunesse et Sport», la transformation de l'EPGS actuelle devant intervenir quel que soit le vote du souverain, celui-ci devant surtout décider si les jeunes filles seront mises au bénéfice des bienfaits de «Jeunesse et Sport». Les cantons à finances moyennes ou faibles recevront des subsides fédéraux plus élevés, ainsi que des contributions aux frais d'engagement d'un maître de gymnastique et de sport. Dès l'automne 1970 débuteront les cours d'experts pour moniteurs-chefs (et monitrices) des cantons et des fédérations sportives, avec environ 5000 participants. Vu que les crédits pour ces cours sont limités, il faudra surtout organiser des cours intercantonaux, la Suisse romande formant un groupe avec le Tessin. Ces cours comprendront surtout la condition physique et l'efficacité physique pour jeunes filles et garçons; pour ces derniers, ils s'étendront aussi aux disciplines sportives suivantes: football, athlétisme, basketball, gymnastique aux agrès, natation, handball, ski alpin et nordique, courses d'orientation, excursions, etc. Des commissions sportives ont déjà été créées en collaboration avec les fédérations sportives compétentes pour l'alpinisme, l'athlétisme, la natation, le handball, le tennis et le canoë.

M. Raetz a invité les chefs des offices cantonaux à déployer une intense activité de propagande afin d'orienter toutes les instances cantonales et communales et toutes les organisations sportives, féminines et de jeunesse sur l'importance de la votation populaire du 27 septembre prochain.

Intense activité de «Jeunesse et Sport» du canton de Neuchâtel

Vu le grand succès remporté par les cours de vacances en 1969 sous le signe de «Jeunesse et Sport», M. Ely Tacchella, chef du service cantonal neuchâtelois de (Jeunesse et Sport», a décidé d'organiser à nouveau cinq cours semblables, qui se dérouleront à Sion selon le programme suivant: «natation du 13 au 18 juillet, athlétisme, basket-ball et volley-ball du 20 au 25 juillet et un deuxième cours de natation du 10 au 15 août. Ces cours sont ouverts aux jeunes filles et jeunes gens de 1950 à 1956 (année de naissance) et ils seront dirigés par des instructeurs qualifiés. Ces semaines de sport, qui ne coûtent que 60 fr. par participant (y compris le transport Neuchâtel - Sion et retour) seront entrecoupés de visites et loisirs organisés.